AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Reçu le 14/02/2024 Publié le 14/02/2024



DELIBÉRATIONS N°05 CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/05

Le mercredi 07 février 2024 à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur ARNAUD MURGIA

Thème:

FINANCES

Étaient présents:

Objet:

Budget primitif 2024 - Budget annexe RMBS Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Convocation:

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

<u>Étaient représentés :</u>

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO,

Nombre de membres du conseil municipal

Absents excusés:

Présents:

En exercice:

27

33

. . .

Nombre de

suffrages

·

exprimés:

31

Absents:

Lou AFRICAIN

Annie ASTIER-CONVERSET, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024 02 05-DE le Maire Reçu 1 **Rapporteur:** Monsieur le Maire Publié le 14/02/2024

VU	les articles L.2221-5, L.2221-11 et suivants, L.2311-1 et suivants et R.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU	la délibération N°229 en date du 16/12/2009 décidant la création d'une régie à autonomie financière pour le service public du stationnement payant ;
VU	les statuts de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement ;
VU	l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS);
VU	le règlement budgétaire et financier de la Ville ;
VU	l'avis du conseil d'exploitation de la RMBS ;
VU	la délibération du Conseil municipal N°172 en date du 13/12/2023 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2023 ;
VU	le projet intégral de budget primitif, comprenant toutes les annexes règlementaires, transmis aux membres du conseil municipal;
CONSIDERANT	qu'il y a lieu d'établir le Budget Primitif pour l'exercice 2024 ; que les crédits sont votés par chapitre pour la section d'investissement et la section d'exploitation ;

Ceci exposé,

CONSIDERANT

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

réunie le 05/02/2024;

 De constater que le budget primitif de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement (RMBS) pour 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon les montants suivants :

les travaux de la commission FINANCES & AFFAIRES GENERALES

	Section d'Investissement		Section d'Exploitation		
	Dépenses Recettes		Dépense	Recettes	
Opérations réelles	156 900	9 571	517 426	664 755	
Opérations d'ordre	47 864	195 193	195 193	47 864	
Reprise des résultats	0	0	0	0	
Virement entre sections	0	0	0	0	
Total	204 764	204 764	712 619	712 619	

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE

Reçu le 14/02/2024
Publié le 1 retranscrit dans le document annexé à la présente délibération :

> • D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 31

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

NE PREND PAS PART AU VOTE: o

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/05

PUBLIÉE LE: 14 FEV. 2024



005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Reçu le 14/02/2024 Publié le 14/02/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21050023700321

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE VILLE DE BRIANÇON

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE BRIANÇON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET: REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT (2)

ANNEE 2024

⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

⁽²⁾ Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

VILLE DE BRANÇONC RÉGIENIUMOSPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Reçu le 14/02/2024 Publié le 14/02/2024

Sommaire

1 - Informations generales

1 - Informations generates	2
Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	12
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12 14
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	18
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	19
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	20
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	21
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet
B - Engagements hors bilan	
	Sans Objet
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
	·
C - Autres éléments d'informations	23
C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	25
	d (t. 1 fl f

⁽¹⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régles rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

AR Prefec반년들은 BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .
- IV La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.
- V Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.
- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

AR Prefectible & BRIANÇON - REGI	MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024	
005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Redu le 14/02/2024 II DESENTATION (ENERALE DU BUDGET	11
	NSEMBLE	A1

		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	712 619,00	
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R	002 RESULTAT D'EXPLOITATION	(si déficit)	(si excédent)
T	REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	= -
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	712 619,00	712 619,00
н	В	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	204 764,00	204 764,00
<u> </u>	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0,00	0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	204 764,00	204 764,00
•		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	917 383,00	917 383,00

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

VILLE DE BRIANCON BEGLE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

05-210500227-20240207-2024-02-05-DE

Regu le 14/02/	2024 II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	ll II
Publié le 14/0	SECTION D'EXPLOI FATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	264 084,00	0,00	287 016,00	287 016,00	287 016,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 638,00	0,00	220 215,00	220 215,00	220 215,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	300,00	300,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	8 505,00	0,00	8 895,00	8 895,00	8 895,00
Т,	otal des dépenses de gestion des services	474 227,00	0,00	516 426,00	516 426,00	516 426,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
To	tal des dépenses réelles d'exploitation	475 227,00	0,00	517 426,00	517 426,00	517 426,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	177 337,00		195 193,00	195 193,00	195 193,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tot	al des dépenses d'ordre d'exploitation	177 337,00		195 193,00	195 193,00	195 193,00
	TOTAL	652 564,00	0,00	712 619,00	712 619,00	712 619,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 712 619,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Dropositions	VOTE (2)	TOTAL
Onap.	Libelie	budget	réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR +
		précédent (1)	(2)	nouvenes		vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	543 700,00	0,00	578 250,00	578 250,00	578 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	0,00	85 505,00	85 505,00	85 505,00
	Total des recettes de gestion des services	604 700,00	0,00	664 755,00	664 755,00	664 755,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes réelles d'exploitation	604 700,00	0,00	664 755,00	664 755,00	664 755,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
	TOTAL	652 564,00	0,00	712 619,00	712 619,00	712 619,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 712 619,00

Pour information :

VILLE DE BRANÇON & ECEMUNICAPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Reçu le 14/02/2024 Publié le 14/02/2024 (1) Cf. Modalités de vote!

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice precedent (apres vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

AR Prefecture BRIANÇON - REGIL MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

005 -210500237-20240207-2024-02-05-DE		
Redu le 14/02/2024 II - PRESENTATION	ENERALE DU BUDGET	- 11
	SEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	147 590,00	0,00	156 700,00	156 700,00	156 700,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	147 590,00	0,00	156 700,00	156 700,00	156 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	5 000,00	0,00	200,00	200,00	200,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0.00
Total	des dépenses réelles d'investissement	152 590,00	0,00	156 900,00	156 900,00	156 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre d'investissement	47 864,00		47 864,00	47 864,00	47 864,00
	TOTAL	200 454,00	0,00	204 764,00	204 764,00	204 764,00

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECEITES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'investissement					,,,,
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	corporelles Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Т	otal des recettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	d'équipement	·	, , , , ,	3,33	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571,00	9 571,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes financières	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571.00	9 571,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	des recettes réelles	23 117,00	0,00	9 571,00	9 571,00	9 571,00
	investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

AR Prefecture BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024 005 -64005 | Operator 2006 4 Pars Fert 2024_02_0577 12857,00 Regul le 14/02/2024 195 193,00 195 193,00 195 193,00 Puk 0,00 0,00 0,00 0.00 195 193,00 195 193,00 195 193,00 Total des recettes d'ordre 177 337,00 d'investissement 204 764,00 204 764,00 204 764,00 0,00 TOTAL 200 454,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	147 329,00
--	------------

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

AR Prefecture WILLE DE BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

ı	004-314-500-337-300-100-07-300-1-00-05-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5-5		
ı	UUJ-ZIUSUUZS/-ZUZ4UZU/-ZUZ4 UZ UJ-DE		
ı	Redu le 14/02/2024 II - PRESENTATION (ENERALE DU BUDGET	
ı	Publié le 14/02/2024 BALANCE GENE	RALE DU BUDGET	R1
ı	DITE IN COLIN	THE BO BOBOLT	

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	287 016,00		287 016,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	220 215,00		220 215,00
014	Atténuations de produits	300,00		300,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	8 895,00		8 895,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	195 193,00	195 193,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses d'exploitation – Total	517 426,00	195 193,00	712 619,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU AN	TICIPE 0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 712 619,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	47 864,00	47 864,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	200,00	0,00	200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	156 700,00	0,00	156 700,00
22 23	Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00 0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	9,00	0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	156 900,00	47 864,00	204 764,00

	т
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

VILLE DE BRANÇON-REGIE MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

1	005 010500007 00040007 0004		
П	005 -210500237-20240207-2024-02-02-02-	ENERALE DU DURCET	1 11 1
П	Redu le 14/02/2024 II - PRESENTATION	ENERALE DU BUDGET	
П	1.0 9 4 10 11/00/0011 1- 1-11/00/00		
П	Publié le 14/02/2024 BALANCE GEN	BRALE DU BUDGET	B2
- 1	D/(L/titol object)		

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 000,00		1 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	578 250,00		578 250,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	85 505,00		85 505,00
76 77 78 79	Produits financiers Produits exceptionnels Reprise amort., dépreciat° et provisions Transferts de charges	0,00 0,00 0,00	0,00 47 864,00 0,00 0,00	0,00 47 864,00 0,00 0,00
	Recettes d'exploitation – Total	664 755,00	47 864,00	712 619,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 619,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	9 571,00	0,00	9 571,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00 0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00 0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	195 193,00	195 193,00
28	Amortissement des immobilisations		, i	ŕ
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	9 571,00	195 193,00	204 764,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	+
AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

VILLE DE BRIANCON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNE MENT - BP - 2024 AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE Reçu le 14/02/2024 Pulphy รัชกษาติเอริษาศ์สโตร์ ลิติเพีย์ au rattachement des charges et des produits

t les opérations d'ordre semi-budgétaires.

- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

AR Prefecture STATIONNEMENT - BP - 2024

 005
 210500237
 20240207-2024_02_013-DE

 Regulate 14/02/2024
 III - VOTE DU BUDGET
 III

 Publié le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024
 Publié le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	264 084,00	287 016,00	287 016,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	20 189,00	27 600,00	27 600,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	9 000,000	7 040,00	7 040,00
6064	Fournitures administratives	500,00	750,00	750,00
6068	Autres matières et fournitures	1 700,00	1 500,00	1 500,00
611	Sous-traitance générale	4 200,00	5 500,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	943,00	1 900,00	1 900,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	3 900,00	1 000,00	1 000,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	9 100,00	15 000,00	15 000,00
61551	Entretien matériel roulant	1 500,00	1 250,00	1 250,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 301,00	10 000,00	10 000,00
6161	Multirisques	8 231,00	8 846,00	8 846,00
6168	Autres	1 830,00	2 000,00	2 000,00
618	Divers	14 450,00	14 500,00	14 500,00
II .	Frais d'actes et de contentieux	700,00	700,00	700,00
6227		1 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	300,00	800,00	800,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 300,00	800,00	800,00
6238	Divers	25,00	25,00	25,00
6241	Transports sur achats		25,00	250,00
6251	Voyages et déplacements	100,00		170,00
6261	Frais d'affranchissement	130,00	170,00	7 700,00
6262	Frais de télécommunications	8 044,00	7 700,00	
627	Services bancaires et assimilés	3 200,00	3 500,00	3 500,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	66 200,00	71 635,00	71 635,00
635111	Cotisat° Foncière des Entreprises	320,00	320,00	320,00
63512	Taxes foncières	84 987,00	90 516,00	90 516,00
63513	Autres impôts locaux	12 834,00	13 714,00	13 714,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00_	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	201 638,00	220 215,00	220 215,00
6331	Versement de mobilité	678,00	1 017,00	1 017,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	735,00	735,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 188,00	5 067,00	5 067,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	0,00	441,00	441,00
6411	Salaires, appointements, commissions	105 366,00	111 154,00	111 154,00
6412	Congés payés	0,00	572,00	572,00
6414	Indemnités et avantages divers	26 733,00	38 322,00	38 322,00
II .	Supplément familial	1 724,00	2 808,00	2 808,00
6415	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	45 298,00	39 967,00	39 967,00
6451		11 638,00	13 845,00	13 845,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	4 055,00	4 777,00	4 777,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	848,00	1 060,00	1 060,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	206,00	450,00	450,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	904,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses			
014	Atténuations de produits (7)	0,00	300,00	300,00
75492	Reversement / forfait post-stationnement	0,00	300,00	300,00
65	Autres charges de gestion courante	8 505,00	8 895,00	8 895,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	8 500,00	8 800,00	8 800,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	90,00	90,00
658	Charges diverses de gestion courante	5,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	5,00	5,00
	DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	474 227,00	516 426,00	516 426,00
		0,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)		1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000.00		800,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	800,00	800,00	•
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	100,00	200,00	200,00
11	Subventions exceptionnelles fonctionnt	100,00	0,00	0,00
6743	*	0,00	0,00	0,00
11	Autres charges exceptionnelles	0,00		
6743		0,00	0,00	00,00
6743 678 68	Autres charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)			0,00 0,00
6743 678 68 6815	Autres charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9) Dot. prov. pour risques exploitat°	0,00 0,00	0,00	
6743 678 -68	Autres charges exceptionnelles Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00 0,00	0,00

	AR	VILLE DE BRIANÇON - REGI Prefecture	MUNIC	IPALE DE STATIONNEME	NT - BP - 2024	
Reç	u le art (11) 02/2	0240207-2024 _bibellé (1) E 024		Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
Pub	lié le 14/02	TOTAL DES DEPENSES REELLES	24.17	475 227,00	517 426,00	517 426,00
- 1		= a + p + c + d + e + t				
ļ	023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00	0.00
Į.	042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)		177 337,00	195 193,00	195 193,00
	6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles		177 337,00	195 193,00	195 193,00
	TOTAL DE	S PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		177 337,00	195 193,00	195 193,00
	043	Opérat° ordre intérieur de la section		0,00	0,00	0,00
ı	7	OTAL DES DEPENSES D'ORDRE		177 337,00	195 193,00	195 193,00
		DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCI otal des opérations réelles et d'ordre)	ICE	652 564,00	712 619,00	712 619,00

	т
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	712 619,00

| Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

VILLE DE BRIANÇON - REGII MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024 AR Prefecture

005 -210500237-20240207-2024_02_011-D VOTE	DU BUDGET	
Regii Le 14/02/2024		A2
Publié le 14/02/2024 SECTION D'EXPLOTIATIO	N = DETAIL DES RECETTES	

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
64198	Autres remboursements	850,00	850,00	850,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	150,00	150,00	150,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	543 700,00	578 250,00	578 250,00
706	Prestations de services	543 700,00	578 250,00	578 250,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00	85 505,00	85 505,00
7542	Forfait post-stationnement	60 000,00	85 000,00	85 000,00
7542 7581	FCTVA	0,00	500,00	500,00
7588	Autres	0,00	5,00	5,00
7000	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	604 700,00	664 755,00	664 755,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
70	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	604 700,00	664 755,00	664 755,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	47 864,00	47 864,00	47 864,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	47 864,00	47 864,00	47 864,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	47 864,00	47 864,00	47 864,0 <u>0</u>
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	652 564,00	712 619,00	712 619,00

0,00
+
0,00
=
712 619,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 0,00 Montant des ICNE de l'exercice 0,00 - Montant des ICNE de l'exercice N-1 0,00 = Différence ICNE N - ICNE N-1

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- . . . (7)Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
- (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BRIANÇON - REGIL MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024 AR Prefecture

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	147 590,00	156 700,00	156 700,00
2135	Installations générales, agencements	15 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	132 590,00	153 200,00	153 200,00
2155	Outillage industriel	0,00	0,00	0,00
2158	Autres	0,00	3 500,00	3 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	147 590,00	156 700,00	156 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	200,00	200.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	200,00	200.00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0.00
	Total des dépenses financières	5 000,00	200,00	200,00
Total	des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	152 590,00	156 900,00	156 900,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	47 864,00	47 864,00	47 864.00
	Reprises sur autofinancement antérieur	47 864,00	47 864,00	47 864,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	7 154,00	7 154,00	7 154.00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	14 907,00	14 907,00	14 907,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	24 752,00	24 752,00	24 752,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 051,00	1 051,00	1 051,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	47 864,00	47 864,00	47 864,00
TOTAL DES	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	200 454,00	204 764,00	204 764,00
(:	= Total des dépenses réelles et d'ordre)	,	,	,

•
0,00
+
0,00
=
204 764,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~040 = RE~042.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024

005 -210500237-20240207-2024 _02_01-DE DU BUDGET	111
Publié le 14/02/202 SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	23 117,00	9 571,00	9 571,00
10222	FCTVA	23 117,00	9 571,00	9 571,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	00,0	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	23 117,00	9 571,00	9 571,00
Tota	Il des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	23 117,00	9 571,00	9 571,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	177 337,00	195 193,00	195 193,00
28135	Installations générales, agencements,	16 170,00	16 140,00	16 140,00
28138	Autres constructions	69 520,00	69 520,00	69 520,00
28153	Installations à caractère spécifique	85 211,00	103 466,00	103 466,00
28154	Matériel industriel	421,00	437,00	437,00
28158	Autres	0,00	175,00	175,00
28182	Matériel de transport	4 687,00	4 555,00	4 555,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 041,00	613,00	613,00
28184	Mobilier	211,00	211,00	211,00
28188	Autres	76,00	76,00	76,00
	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	177 337,00	195 193,00	195 193,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	177 337,00	195 193,00	195 193,00
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	200 454,00	204 764,00	204 764,00

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	0,00
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	204 764,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

VILLE DE BRIANÇON - REGIL MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024 AR Prefecture		
005-210500237-20240207-2024_02_ \text{16}-DVOTE	DU BUDGET	III
Put lié le 14/02/202 DETAIL DES CHAPITRES D		B3

Cet état ne contient pas d'information.

AR Prefecture	MONICIPALE DE STATIONNEMENT - DI - 2024	
005 <u>-210500237-20240207-2024_02_05-DE</u> IV-	NNEXES	IV
Publié le 14/02/2024 ELEMENTS DU BIL	N – ETAT DE LA DETTE S DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)					
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante		
Cautions pour cartes de stationnement	35 614,00	200,00	35 414,00		

VILLE DE BRIANÇON - REGII MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024 AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05-DF V - A NEXES	IV
Publié le 14/02/2024 ELEMENTS DU BILAN	
METHODES LITILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	09-11-2022
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L L	Frais d'études et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	09/11/2022
L	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	09/11/2022
L	Autres immobilisations incorporelles	2	09/11/2022
L	Agencements et aménagements de terrains	15	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	15	09/11/2022
L	Autres constructions : Parc de stationnement de l'Aigle bleu	50	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique < 10 000 € HT	10	09/11/2022
L	Installations à caractère spécifique > 10 000 € HT	15	09/11/2022
L	Matériel industriel	10	09/11/2022
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	09/11/2022
L	Installations générales, agencements, aménagements divers	10	09/11/2022
L	Matériel de transport	5	09/11/2022
L	Matériel de bureau et matériel informatique	4	09/11/2022
L .	Mobilier	10	09/11/2022
L	Autres immobilisations corporelles	10	09/11/2022

VILLE DE BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNE MENT - BP - 2024 AR Préfecture

005 Red	-210500237-20240207-2024_02_05-DFV - ANNEXES	IV
1 4	lié le 14/02/2024 ELEMENTS DU BILAN	424
	ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

70.	LIMIDE					
Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISION	NS ET DEPRECIA	ATIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATI	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Dépréciation comptes de tiers	0,00	25/05/2022	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

VILLE DE BRIANÇON - REGIE MUNICIPALE DE STATIONNE MENT - BP - 2024 AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_05 TV - ANNEXES	IV
Reck le 14/02/2024	IV
Publié le 14/02/2024 ELEMENTS DU BILAN	
FOUIL IBRE DES OPERA FINANCIERES	
FUNITION OF THE OWN TO SEE THE OWN THE	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	47 864,00	47 864,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	204 764,00	204 764,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	156 900,00	156 900,00

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

VILLE DE BRIANCON - REGI	MUNICIPALE DE STATIONNEMENT - BP - 2024
AR Prefecture	

005-210500237-20240207-2024_02_05-DE IV - ANNEXES	IV
Publié le 14/02/2024 ELEMENTS DU BILAN	
SOUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPEN	SES A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSE	S TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES	47 864,00	I 47 864,00
	nts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses	et transferts à déduire des ressources propres (B)	47 864,00	47 864,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	47 864,00	47 864,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

				m	ref	ec	tu	re																		
00! Red Pul	11 .	le	0023 14/0 e 14	2/20 1/ 6)2/	2402 24 2 2 24	207-	200,0	₄ 00'0	00,0	0,00	2,00	1.00	1,00	3,00	1.00	1,00	1,00	00'0	0,00	00'0	0,00	0,00	0,00	0,00	00'0	5,00
				R EMPI																						
	≥	C1.1		EFFECTIFS POURVUS SUR EMPL BUDGETAIRES FN FTPT (4)	AGENTS NON	TITULAIRES	00'0	00'0	0,00	0,00	1,00	1,00	00'0	3,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	4,00
				EFFECTIFS BUDG	AGENTS TITULAIRES		00'0	00'0	00'0	00,0	1,00	00'0	1,00	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	1,00
				3 (3)	TOTAL		00'0	00'0	00'0	0000	2,00	1,00	1,00	3,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	5,00
		NEL AU 01/01/N	IL AU 01/01/N	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	EMPLOIS PERMANENTS À	TEMPS NON COMPLET	00'0	00'0	00'0	00.0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
	S	ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	TAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	EMF	EMPLOIS PERMANENTS À	TEMPS COMPLET	00'0	00'0	0,0	00'0	2,00	1,00	1,00	3,00	1,00	1,00	1,00	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	2,00
	IV – ANNEXES	FORMATIONS - E	C1.1 – ETA	CATEGORIES (2)								O	O		O	O I	B									
		AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS -		GRADES OU EMPLOIS (1)			EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	Directeur général des services	Directeur général des services	Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	Adjt adm	Adjt adm Pal 1Cl	FILIERE TECHNIQUE (c)	Adjt tech	Adjt tech Pal 2CI	Lechnicien	FILIERE SOCIALE (d)	FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	FILIERE SPORTIVE (g)	FILIERE CULTURELLE (h)	FILIERE ANIMATION (i)	FILIERE POLICE (j)	EMPLOIS NON CITES (k) (5)	TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

⁽²⁾ Catégories : A, B ou C.

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travaille (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotifé de temps de travail * période d'activité dans l'année Exemple : un acent à temps plein (quotifé de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 FTPT : un acent à temps narriel à 80 % (muotité.

Exemple : un agent à femps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

ADM 367 TECH 367 TECH 430 TECH 478	ပ ပ ပ m
1 1	ADM TECH TECH TECH

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
Si: Social.
MS: Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
POLL : Police.
POMP : Sapeus-pompiers.
X: Emplois non cités.

(3) REMUNERÀTION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT*! Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):
392-23-27 - Accroissement lemporaire d'activité pour une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
392-24 - Contrate de protiet pour une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
392-24 - Contrate de projet pour une durée maximale fixée par les parties dans la size de contrate de mortinale d'un an et une durée maximale fixée par les parties de size de contrate autorisé à servir à temps partiet ou indisponible.
392-41 - Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir a partiet ou indisponible.
392-42 - L'actance permposire d'en emploi.
392-42 - L'actance permposire d'en familier des fonctions sous réserve qu'acur norditonnaire retritorist parties de raison de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
392-43 - Communes de moins de 1 1000 hab.) et des groupements de communes (-1000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
392-45 - Contractuel le raitoriale sur emploi permaents de communes (-1000 hab.) dont la création ou suppression dépende de sur application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
392-41 - Contractuel le raitorial concerne remptil avant l'échéance de services publics de six ans au moins.
392-41 - Contractuel le raitorial concerne remptil avant l'échéance de services publics sur six ans au moins.
392-10 : Contractuel lerritorial concerne remptil avant l'échéance de services publics sur six ans au moins.
392-11 : Contract d'unée indéterminée lorsur part contractuel lerritorial concerne remptil avant l'échéance de services publics sur sain moins.
392-11 : Contract d'unée indéterminée lorsur de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-16, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AR Prefecture 005-210500237-20240207-2024 02 **V**05**ANNEXE** Recu le 14/02/2024 Publié le 14/02/202 ARRETE ET SIGNATURES A D - ARRETE_- SIGNATURES Nombre de membres en exercice Présenté par le Maire, Arnaud MURGIA Nombre de membres présents A Briançon, le Nombre de suffrages exprimés Maire Pour VOTES: Contre Abstentions 0 1 FEV. 2024 Date de convocation : Budget primitif 2024 - Budget annexe RMBS Délibéré par le conseil municipal réuni en session A Briançon, Le 0 7 FEV. 2024 Les membres du conseil municipal, Richard MUSSBAUM Patrick MICHEL Yoann LAGIER Catherine VALDENAIRE Corinne ASCHETTINO Maud GADÉ Abs ex./Représ. Par C.FERRUS Éric PEYTHIEU Christian FERRUS Maryse XAUSA FRANCOIS Annie ASTIER CONVERSET Corinne FAURE BRAC Thomas SCHWARZ Abs ex./Représ. Abs ex./Représ. Par Par R.NUSSBAUL Christian JULLIEN Rene MICHE Alexis LALANNE Émilie GENOUX DESMOULINS Christophe OSTI Aurore MARCHAND Jean-Marc CHIAPPONI Stéphane SIMOND Max DUEZ Claire BARNÉOUD Renaud PONS Aurélie POYAU Abs ex./Représ. Par André MARTIN Marie SOUBRANE Gabriel LEON Lou AFRICAIN Hervé BOULAIS Francine DAERDEN Abs ex./Représ. Paremilier Michèle SKRIPNIKOFF Sandrine CORDIER Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le1.4. FEV...2024...